

n°19

Décembre  
2021

# Parlons FORÊT

*en Auvergne-Rhône-Alpes*

*Informez-vous !*





# Mieux savoir et comprendre pour mieux gérer



Henry d'Yvoire

Qu'elle soit technique, réglementaire, politique, environnementale, fiscale, économique, commerciale, foncière, l'information est une ressource précieuse pour tous les propriétaires qui se préoccupent de la gestion de leurs forêts. La diversité de leurs besoins, comme celle des sources et des supports disponibles est considé-

rable. A cela s'ajoute, dans un contexte, pas seulement climatique, de plus en plus mouvant, des nécessités de remise à jour pour ajuster au mieux les orientations et les pratiques de gestion durable.

L'accès des forestiers privés à l'information est un sujet aussi important que complexe. Le CRPF Auvergne-Rhône-Alpes, conformément à ses missions prioritaires, doit produire, rassembler, organiser et mettre à disposition une masse très importante d'informations. Avec environ 650 000 propriétaires forestiers sur la région, fournir la bonne information au bon endroit, au bon moment, et de la bonne façon est un grand défi. La disparité des forêts comme celle de leurs propriétaires et de leurs besoins nécessite de combiner de multiples objectifs et méthodes de transmission.

C'est donc tout un ensemble de possibilités diverses combinant le conseil, la formation, et l'information que le CRPF a mis en place. Elles évoluent et s'enrichissent en permanence. Bien entendu, les ingénieurs et tech-

niciens du CRPF sont, et doivent rester au cœur du dispositif. Leurs compétences et leurs rôles sont essentiels. Leur présence sur le terrain, en contact direct avec les forestiers, est déterminante. Elle l'est pour élargir la mobilisation des propriétaires en répondant à leurs besoins de sensibilisation-vulgarisation. Elle l'est aussi pour accompagner (conseil-formation), en coordination avec d'éventuels gestionnaires, des diagnostics de plus en plus délicats et des orientations sylvicoles nouvelles à envisager, face notamment au changement climatique. **Les forestiers élus du CNPF et du CRPF ont, pour cela, parfaitement compris la nécessité, non seulement d'un maintien, mais d'un renforcement des équipes des CRPF. Espérons qu'il en est de même pour notre ministère de tutelle, et les collectivités territoriales qui doivent nous soutenir.**

Autour de ce volet vulgarisation-conseil sur le terrain, toute une gamme de moyens matériels (revues, ouvrages...) et numériques (newsletters, sites internet dédiés, réseaux sociaux, ...) a été constituée et est à la disposition de l'ensemble des propriétaires. Il n'est pas vraiment facile de voir clair dans cette richesse de possibilités pour en tirer correctement parti. L'objectif de ce « Parlons Forêt » est très opérationnel : par l'inventaire descriptif des différentes ressources proposées, il doit faciliter l'usage de tout ce potentiel disponible de connaissances et d'informations. Vous découvrirez certainement des possibilités que vous ignoriez. Bonne lecture !

**Conformément à la tradition, et pour terminer, nous tenons, avec Anne-Marie Bareau présidente du CNPF et tous les conseillers, Anne-Laure Soleilhavoup la directrice et tous les agents du CRPF, à vous transmettre tous nos vœux de bien-être, de bonne santé, et de bonheur pour vous, vos proches et vos forêts.**

Henry d'Yvoire  
Vice-président du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

## Anne-Marie Bareau élue présidente du CNPF



Anne-Marie Bareau

Antoine d'Amécourt ayant souhaité démissionner, le conseil d'administration du CNPF a élu le 13 octobre dernier **Anne-Marie Bareau, actuelle présidente du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes, à la présidence du Centre National de la Propriété Forestière.** Dès son élection, celle-ci a réaffirmé son souhait de défendre un établissement efficace et indispensable pour le développement de la gestion des forêts privées, l'importance d'une gouvernance assurant un lien étroit entre élus professionnels et salariés, la nécessité d'un travail au plus près du terrain mais en lien avec la recherche grâce à l'IDF. **On peut se féliciter que notre Présidente régionale soit ainsi portée aux commandes du CNPF : souhaitons à Anne-Marie Bareau toute l'énergie et la force de conviction nécessaires à ce poste ; elle n'en manque pas !**

# Daniel d'Hérouville (DdH) et Carolina Guillaume (CG), président et déléguée régionale de PEFC AURA

*Quels sont les besoins en information des propriétaires forestiers ?*

**DdH** : Les propriétaires forestiers ont besoin d'informations pour **prendre conscience** que leur forêt fait partie du paysage, d'un environnement, d'un ensemble avec les forêts de ses voisins, et qu'elle est utile dans d'autres domaines que la seule récolte de bois. Ils doivent savoir qu'il ne faut plus faire n'importe quel type de gestion dans ses forêts sans tenir compte des enjeux auxquels elles doivent faire face.

Mieux informés, les propriétaires se tourneront plus naturellement vers **un engagement de gestion durable de leur forêt**. La certification PEFC est un de ses engagements, prenant en compte le caractère multifonctionnel de la forêt. Le propriétaire forestier doit connaître les différentes étapes de la gestion de sa forêt, en identifiant ce qu'il est préférable de faire et de ne pas faire pour le bon fonctionnement de l'écosystème forestier. Bien informé, il évitera des erreurs pouvant avoir des répercussions sur le fonctionnement de la forêt. Adapter les essences à la station, intégrer le risque du gibier, atteindre un diamètre minimum avant de récolter sont par exemple des éléments à prendre en compte dans la gestion d'une forêt.

Une bonne gestion se fait en **accompagnant sa forêt et en y intervenant régulièrement** tout en étant attentif à la biodiversité, à la faune, à la flore, au sol, aux cours d'eau, aux usagers de la forêt, ...

**CG** : Les propriétaires forestiers doivent savoir que pour les travaux réalisés dans leurs forêts, **ils doivent signer un contrat qui précise les modalités de l'intervention**, le prix des bois, l'utilisation des voies d'accès, des cloisonnements, la remise en état des sols...

La certification PEFC accompagne le propriétaire forestier dans toutes les étapes de la gestion de sa forêt, avec des « **recommandations de bonnes pratiques** » définies dans un cahier des charges. Ce dernier est révisé tous les cinq ans, pour s'adapter régulièrement à l'évolution des connaissances, aux réalités du terrain et être dans une dynamique d'amélioration continue. Il est rédigé par un forum constitué de toutes les parties prenantes de la filière qui veillent à l'équilibre entre les différentes fonctions, économique, environnementale et sociétale de la forêt. **PEFC est un label qui certifie la gestion durable des forêts dans 58 pays à travers le monde, dont, en France, plus de 8 millions d'hectares pour 74 500 propriétaires forestiers, et plus de 3 100 entreprises.**

*En quoi les outils d'information sont-ils nécessaires pour la certification ?*

**DdH** : Comment se certifier si on ne sait pas que la certification existe, à quoi elle sert, ce qu'elle apporte... ?

Les outils d'information permettent de répondre aux détracteurs et d'ajuster la vision que les propriétaires forestiers peuvent avoir de la certification, en leur donnant des informations, par exemple sur les avantages et intérêts d'être certifié. S'engager avec PEFC AURA c'est bénéficier :

- d'un **certificat de gestion forestière durable adapté** à la petite comme à la grande propriété forestière, dans une démarche collective,
- d'un **avantage concurrentiel lors de la vente de ses bois** : « peut-être que votre bois ne sera pas vendu plus cher, mais il sera sans doute vendu plus facilement »,
- des **aides publiques** pour des travaux sylvicoles et reboisements.

Et, c'est favoriser :

- la **promotion du matériau bois** grâce à la marque PEFC apposée sur les produits certifiés,
- la **fourniture en bois certifiés** des entreprises locales, en réponse à une demande de plus en plus forte des consommateurs.

C'est fondamental, la formation et l'information des propriétaires sur la gestion durable de la forêt est également une exigence du standard PEFC. Le propriétaire s'engage à se tenir informé.

*Comment être bien informé pour exercer son esprit critique ?*

**CG** : Le propriétaire dispose de nombreux outils : PEFC AURA a fait un travail de collecte d'informations et documents disponibles sur son site internet, en plus des actualités diffusées régulièrement.

Le propriétaire peut s'abonner aux revues forestières, participer aux réunions d'informations, rejoindre une association de sylviculteurs et bien sûr, le Syndicat. Sans oublier les formations initiales ou continues (FOGEFOR, CRPF...)

Et ne pas hésiter à poser des questions aux membres de PEFC, comme le CRPF, Fibois, les professionnels, les représentants des associations environnementales... **pour tout savoir sur la certification PEFC !**

## Le CRPF, source d'information

Les techniciens du CRPF sont la **pièce angulaire de l'information des propriétaires forestiers**. Présents dans les douze départements de la région, implantés localement dans de multiples antennes, ils sont au contact quotidien des propriétaires et répondent à leurs multiples interrogations. Que ce soit lors de permanence au bureau ou sur le terrain en visite-conseil, ils sont disponibles pour répondre à toutes les questions que se pose un propriétaire de parcelles forestières.



Réunion forestière

Formés à la sylviculture, riches de multiples expériences, ils ont une large vision du monde forestier et de l'évolution de ce dernier. Ils sont en relation avec les

multiples intervenants de la filière avec qui les échanges sont nombreux. Sans parti pris, et soucieux de pédagogie, ils prennent le temps de montrer et d'expliquer, **et entretiennent avec les propriétaires forestiers de véritables relations de confiance**. Ils organisent aussi des réunions d'information sur le terrain ou en salle avec leurs partenaires.

Personnel d'un établissement public national (CNPF) dont la mission principale est de valoriser la forêt privée, les techniciens du CRPF sont disponibles gratuitement pour tout conseil en forêt, mais ne se substituent pas aux services apportés par les gestionnaires. N'hésitez pas à les contacter.

Liste des techniciens sur :

<https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr>

Le CRPF en Auvergne-Rhône-Alpes

Délégation régionale

du Centre National

de la Propriété Forestière (CNPF)

71 agents au service des propriétaires privés  
dans les 12 départements

Téléphone : 04 73 98 71 20

E-mail : [auvergnerhonealpes@cnpf.fr](mailto:auvergnerhonealpes@cnpf.fr)

## Témoignage de Monsieur Jean Labouré, propriétaire à Saint Romain d'Urfé (Loire)



Jean Labouré

« En relation avec le CRPF depuis une trentaine d'années, en tant que propriétaire forestier, j'ai souvent sollicité le technicien. Passionné, j'avais une idée de ma forêt non seulement productive mais aussi paysagère et dans une vision de développement durable. J'ai ainsi pu **bénéficier de nombreux conseils qui m'ont permis d'innover dans la gestion**. Après en avoir beaucoup discuté avec le technicien, son expertise et son écoute m'ont permis de concrétiser cette vision qui à ce jour est, je pense, une réussite dans la diversification des essences et dans le développement d'une régénération naturelle importante. J'ai ainsi beaucoup appris.

Pour aller plus loin et affiner la gestion de ma propriété, j'ai rédigé un **plan simple de gestion volontaire**, outil indispensable à ma fille et petite-fille qui vont prendre le relais et qui connaissent déjà le CRPF. Elles ont pu participer à des visites de terrain et avoir une projection sur l'avenir des peuplements.

Ce fut à nouveau l'occasion d'échanges techniques sur mes choix de gestion et notamment sur l'avenir du sapin. Ma propriété est, depuis, régulièrement utilisée par le technicien comme site de référence et y sont organisées de nombreuses tournées de propriétaires au cours desquelles mon témoignage est sollicité mais durant lesquelles je continue à apprendre.

**Le CRPF est un organisme indispensable à un propriétaire comme moi.** »



# Les outils d'information du CNPF

Réunions en forêt, revues, sites internet ou encore réseaux sociaux, le CNPF dispose d'outils d'information adaptés à tous les propriétaires forestiers.

**Réunions de vulgarisation :** proposées gratuitement dans tous les départements, elles permettent de mieux visualiser des exemples concrets de thématiques liées à la forêt : travaux forestiers, commercialisation des bois, changement climatique, fiscalité, gestion durable, environnement, réglementations... En 2020, 58 réunions de vulgarisation ont été organisées avec plus de 1 535 participants. Pour participer, se renseigner auprès du technicien CRPF sur votre secteur ; des invitations courriers ou mails sont envoyées ; elles sont annoncées régulièrement dans la rubrique « Actualités » du site du CRPF.

**La revue Parlons-Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes :** trimestrielle de 16 pages, elle traite de dossiers techniques, santé des forêts, interviews d'acteurs régionaux, actualités nationales, régionales et départementales, informations fiscales et réglementaires. **Pour la recevoir par courrier, s'abonner avec le bulletin en page 15.** Elle reste consultable gratuitement sur le site internet du CRPF.

**La librairie de l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) :** livres et revues, logiciels et DVD, dédiés aux passionnés de forêt et de nature. « Forêt-entreprise » est la revue technique des forestiers de 64 pages adaptée aux forêts privées avec des innovations de la recherche forestière, de l'actualité... « **Le kiosque forestier** » est l'application qui permet de retrouver les livres de l'IDF et la revue Forêt-entreprise sur smartphone, tablette et ordinateur. Pour commander ou s'abonner, consulter la rubrique publications du site du CNPF [www.cnpf.fr/publications](http://www.cnpf.fr/publications)

## Les sites internet

**Le site du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes :** contacts des techniciens de secteurs, cadres des documents de ges-

tion durables, fiches techniques, calendrier des stages FOGFOR proposés dans chaque département. Des actualités régionales y sont régulièrement publiées. A visiter [auvergnerhonealpes.cnpf.fr](http://auvergnerhonealpes.cnpf.fr)

**Le site du CNPF :** d'ampleur nationale avec les actions et outils « phares » sur la forêt et le carbone, la sylviculture et le changement climatique, la biodiversité... Des fiches techniques, vidéos et des guides pratiques sur les réglementations, la fiscalité, l'équilibre forêt-gibier, l'offre de formation de l'IDF, entre autres, y sont consultables. La newsletter du CNPF, permet de recevoir l'actualité forestière : conseils, outils, guides, livres et revues, stages, offres d'emploi... A visiter : [www.cnpf.fr](http://www.cnpf.fr)

**Laforetbouge.fr** regroupe sept services pour les propriétaires forestiers et les professionnels de la filière : bourse foncière, annuaire des professionnels, aide à la gestion, démarches en ligne... Tous sont liés à des informations cartographiques : localisation des parcelles, des chantiers, zonages réglementaires...

## Les réseaux sociaux

**La chaîne Youtube du CNPF :** partage de vidéos ou webinaires sur des sujets techniques, des interviews d'élus, de propriétaires forestiers ou encore d'acteurs de la filière forêt bois. A regarder : [www.youtube.com/c/CNPF-forêt/videos](http://www.youtube.com/c/CNPF-forêt/videos)

**Instagram et LinkedIn** où le CNPF y partage respectivement ses plus belles photos et ses activités avec la communauté professionnelle.

Jean-Pierre Loudes  
[jean-pierre.loudes@cnpf.fr](mailto:jean-pierre.loudes@cnpf.fr)



Journée de formation FOGFOR Loire



## Un propriétaire formé en vaut deux !

Tous les ans, les techniciens et ingénieurs du CRPF animent pour tous les propriétaires forestiers, des stages de « Formation à la gestion forestière – FOGEFOR ».

Ces journées permettent, en petit groupe, de découvrir la forêt, d'aborder des questions d'actualité et acquérir de nouvelles connaissances techniques.

En 2021, environ 250 propriétaires sont venus nous rencontrer, ainsi que des professionnels de la filière, pour apprendre théorie et pratique forestière en salle et sur le terrain.

**Propos de stagiaires :** quelles sont vos attentes vis-à-vis de ces journées ?

« Découvrir et échanger », « Apprendre à connaître la forêt », « Acquérir des notions de base pour le suivi de mon plan de gestion », « M'initier au vocabulaire technique », « Connaître les intervenants, la réglementation... ».



FOGEFOR Rhône 2021, « outils numériques »

Pour s'inscrire aux stages : <https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr>.

L'IDF, service de recherche et développement du CNPF, propose des formations professionnelles pour approfondir et mettre à jour ses connaissances en gestion et sylviculture, droit et fiscalité, outils et méthodes... Elles sont destinées aux professionnels ou aux propriétaires forestiers qui ont déjà participé à un FOGEFOR ou qui disposent d'une bonne pratique technique.

Pour s'inscrire : [www.cnpf.fr](http://www.cnpf.fr).

Le site [www.jemeformepourmesbois.fr](http://www.jemeformepourmesbois.fr) permet de

répondre à de nombreuses interrogations « Comment retrouver les limites de mes bois ? » ou « Que valent mes arbres ? » ... et d'accéder à de nombreuses ressources gratuites triées par thèmes.



FOGEFOR Loire 2021, exercice de mesure de surface terrière

Adrien Bazin  
[adrien.bazin@cnpf.fr](mailto:adrien.bazin@cnpf.fr)

## Témoignage de Monsieur Henri Maurin, propriétaire forestier sur la commune de Pradelles (Haute-Loire), co-gérant du Groupement Familial de Longessagnes

« Je participe aux réunions du CRPF depuis 20 ans quand un sujet peut répondre à une des préoccupations des membres du GF comme par exemple sur les éclaircies ». D'un esprit curieux et avec une envie de comprendre, Monsieur MAURIN trouve de l'information lors de ces réunions pour s'ouvrir aux nouvelles techniques. Il a ainsi un regard construit sur l'environnement et en fait part aux membres du GF familial. « J'apprécie aussi de rencontrer d'autres propriétaires qui parlent de leurs expériences, et aussi les entreprises de la filière. Aller à des réunions sur le terrain me permet de « sortir » de mon propre paysage forestier dans lequel on prend des habitudes pour ensuite mieux observer ». Monsieur MAURIN apprécie les phases en salle puis pratiques en forêt et souhaiterait qu'il y ait plus de réunions techniques en petits groupes sur le terrain pour des exemples de mise en œuvre. « Les réunions du CRPF sont très importantes car elles permettent aux propriétaires forestiers de mieux comprendre ce que font les entreprises de la filière et de garder, grâce à ces informations, une certaine indépendance technique et un avis critique ».

Propos recueillis par Philippe Couvin (CRPF), lors de la réunion du 24 septembre 2021 sur le changement climatique.

# Où trouver l'information pour...

## • Obtenir un relevé de propriété

Le relevé de propriété, également appelé extrait de matrice cadastrale, **recense l'ensemble des biens bâtis et non bâtis que chaque propriétaire possède dans une commune.**

On y trouve effectivement, les sections et numéros de parcelles concernées, les lieux-dits de situation, et pour le non bâti, la nature de culture (exemple : BR = futaie résineuse). Y est également indiqué **le revenu cadastral forfaitaire des parcelles** ainsi que les éventuelles exonérations dont elles bénéficient au titre de la taxe foncière et de l'impôt sur le revenu forestier.

Ce relevé de propriété est un document qui permet de justifier facilement de sa propriété.

Il s'obtient sans frais au Centre des Finances Publiques dont dépend la propriété. Cette demande est à faire en ce cas exclusivement via la messagerie sécurisée du contribuable sur le site **www.impots.gouv.fr** via le formulaire Cerfa N° 11565 \* 04. **Il peut être également obtenu en mairie de la commune concernée.**

## • Localiser une parcelle

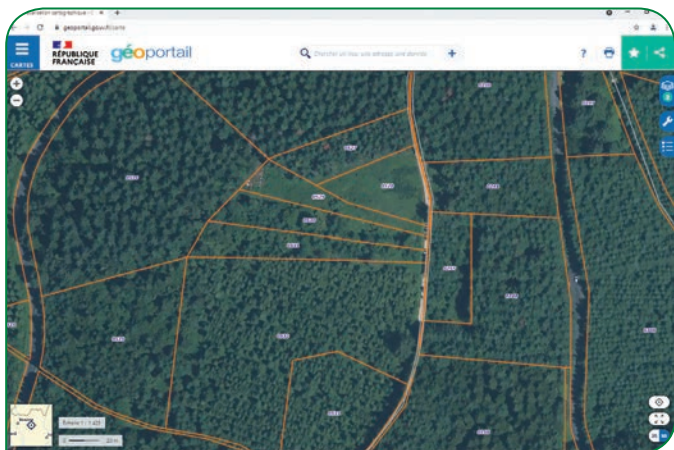
**www.cadastre.gouv.fr** est le service officiel de consultation du plan cadastral. Il vous permet gratuitement de rechercher, consulter et éditer des extraits du plan cadastral.

**www.geofoncier.fr**, la rubrique Particuliers, permet de connaître le numéro et la surface cadastrale de toute parcelle à partir d'un clic.

**www.geoportail.fr** permet de visualiser les photos aériennes de l'IGN actuelles et anciennes, ainsi que de nombreuses cartes topographiques ou thématiques... dont la carte des parcelles cadastrales.

Les applications mobiles « **Geoportail** » et « **lphigénie** » permettent, sur le terrain, de se localiser (GPS) et de consulter de nombreux fonds de cartes, dont la carte des parcelles cadastrales.

Au-delà de ces outils connectés, il est toujours possible de se déplacer **en mairie** pour consulter les plans cadastraux.



## • Acheter ou vendre une parcelle

Les propriétaires sont souvent démunis pour vendre ou acheter des parcelles ne sachant pas vers quels canaux se tourner.

La **première démarche est d'interroger ses voisins de bois pour savoir s'ils sont vendeurs ou acheteurs éventuels.**

La législation sur le droit de préférence **oblige le vendeur à prévenir officiellement ses voisins de bois pour des ventes de forêt inférieure à 4 ha.** Les notaires en milieu rural ont souvent une bonne connaissance des parcelles qui seraient potentiellement mises en vente ainsi que les professionnels de la gestion forestière (experts, GFP...). Il est peu fréquent de trouver des parcelles à acquérir par petites annonces. Le site qui propose de plus en plus de biens forestiers à acheter avec leur nature et localisation précise est le site mis en place par le CNPF : **www.laforetbouge.fr**. **Il mettra l'acquéreur potentiel en relation avec le vendeur.**



## • Assurer ma forêt

### Assurance responsabilité civile :

Si vous possédez un bois ou une forêt, votre **responsabilité civile** peut être mise en cause en cas d'accident. Et ce, même si votre forêt n'est pas ouverte au public ! Comment s'assurer :

- Démarche collective : en souscrivant à un contrat d'assurance de groupe **via l'adhésion à FRANSYLVA par exemple,**
- Démarche individuelle : en souscrivant un contrat d'assurance seul auprès des **opérateurs d'assurance spécialisés.**

### Assurance reconstitution :

Permet la reconstitution des peuplements en cas de sinistre : incendie, tempête et dégâts de neige. Des contrats de groupe existent (**Sylvassur par exemple via l'adhésion à FRANSYLVA**)

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, seuls les propriétaires forestiers assurés « tempête » peuvent bénéficier des aides éventuelles de l'État en cas d'événement météorologique exceptionnel.*



# Où trouver l'information pour...

## • Faire un Document de Gestion Durable (DGD)

Trois documents peuvent garantir la gestion durable des forêts et sont officiellement approuvés par le CRPF : le Plan Simple de Gestion (PSG) obligatoire pour les propriétés forestières de plus de 25 ha, le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) engagement plus simple pour les plus petites propriétés et le Règlement Type de Gestion (RTG) proposé en dessous de 25 ha par les coopératives forestières. Ces documents fixent les orientations sylvicoles choisies par le propriétaire en cohérence avec le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) et précisent un programme annuel de coupes et travaux.

**Pour tout renseignement sur les DGD : contacter le CRPF : [auvergnerhonealpes.cnpf.fr](http://auvergnerhonealpes.cnpf.fr) - 04.73.98.71.20**

**Les gestionnaires professionnels** que sont les coopératives forestières, les experts forestiers, les gestionnaires forestiers professionnels ou encore les techniciens indépendants proposent leurs services pour **rédiger son DGD**.

## • Trouver un gestionnaire / une entreprise de travaux forestiers ETF

Trois sources principales pour des informations territorialisées et vérifiées :

- L'annuaire des professionnels sur le site **[www.laforetbouge.fr/auvergnerhonealpes](http://www.laforetbouge.fr/auvergnerhonealpes)** avec recherche des entreprises avec des entrées géographiques ou par nature d'intervention. Liste non exhaustive, l'inscription a été proposée à l'ensemble des professionnels d'Auvergne-Rhône-Alpes, seuls les volontaires figurent.
- FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes, l'interprofession de la filière, propose un annuaire des entreprises avec clés de recherche **[www.fibois-aura.org/foret/annuaire-des-entreprises](http://www.fibois-aura.org/foret/annuaire-des-entreprises)**. Liste non exhaustive, seuls les adhérents de FIBOIS figurent et les entreprises engagées PEFC.
- La liste des experts forestiers et gestionnaires forestiers agréés intervenant habituellement en Auvergne-Rhône-Alpes est disponible sur le site du CRPF **<https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr>**

## • Estimer et vendre une coupe de bois

Deux possibilités :

- Passer par un **intermédiaire de gestion** qui se chargera pour le compte du propriétaire forestier de décrire, d'estimer la valeur du lot de bois et de **trouver le meilleur acquéreur**. C'est une **prestation de service généralement rémunérée par un pourcentage du prix de vente**.

A contacter : experts forestiers, gestionnaires forestiers professionnels, coopératives forestières et techniciens forestiers indépendants.



Martelage par un gestionnaire

- Traiter directement avec un **acheteur de bois**.  
A contacter : exploitants forestiers, coopératives forestières, acheteurs de scierie...

**Dans tous les cas, un contrat de vente de bois doit être établi qui précise, entre autre, le mode de vente et les unités de cubage.**

## • Au sujet de la CVO

**La Contribution Interprofessionnelle Obligatoire CVO** (ex contribution volontaire obligatoire) est une cotisation demandée aux professionnels de la filière bois pour financer des actions d'intérêt collectif en faveur de cette filière. **Les propriétaires forestiers doivent s'acquitter de cette contribution suite à la vente de leurs bois**. Cette cotisation correspond à un pourcentage du montant des ventes des bois réalisée l'année qui précède.

La CVO peut être versée par délégation pour le compte du propriétaire par l'acheteur des bois. **La facture doit le mentionner**. La CVO peut également être directement réglée annuellement par le propriétaire à France Bois Forêt par courrier à l'aide du formulaire de déclaration accessible sur **<https://franceboisforet.fr>** ou plus simplement encore par télédéclaration.



# Où trouver l'information pour...

## • Connaître les aides financières forestières

Il est parfois difficile de se retrouver dans les différents dispositifs d'aides à destination des propriétaires forestiers. **Aides** aux boisements et reboisements, aux autres travaux sylvicoles (dépressage, élagage, ...), aux actes de gestion (martelage, ...), à la réalisation de Plan simple de gestion, à la réalisation de desserte forestière et à l'acquisition de parcelles. Les sources de financement sont multiples : Etat, collectivités locales (Région, Départements...), des financements privés d'entreprises notamment dans le cadre de la compensation carbone (Label bas-carbone...). Trouver la meilleure aide en fonction de son projet doit prendre en compte de nombreux éléments (taux d'aide, conditions d'éligibilité, simplicité de la demande, délai d'obtention, ...). **Les professionnels de la filière connaissent en général bien ces dispositifs et tout particulièrement les techniciens de secteur du CRPF.** Rapprochez-vous d'eux.

## • Connaître les zonages réglementaires environnementaux, paysagers et patrimoniaux

**www.data.gouv.fr** : site des données publiques ouvertes en Auvergne-Rhône-Alpes dont certaines sont téléchargeables. Portail cartographique interactif où plusieurs thèmes de recherche peuvent être sélectionnés dans onze domaines (nature, forêt, eau...), puis affinés par départements et/ou type de données...

| Domaine                                  | Détail                                                                   |
|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Nature, paysage et biodiversité          | Protections environnementales et paysagères : inventaires                |
| Habitats naturels des sites Natura 2000  | Habitats naturels ; Natura 2000 ; végétation                             |
| Zones humides                            | Inventaire des zones humides                                             |
| Risques                                  | Plans de prévention des risques et Atlas inondation                      |
| Industrie et énergie                     | ICPE, éolien, barrages...                                                |
| Les zonages territoriaux                 | Zonages SCOT, PPA, DTA, Loi Montagne...                                  |
| Eau                                      | Les zonages relatifs à l'eau                                             |
| Les PCB sur le bassin Rhône-Méditerranée | Vision des polychlorobiphényles à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée |
| La directive inondation                  | Données de la directive inondation : TRI, zonages                        |
| La SRCE Rhône-Alpes                      | Schéma régional de cohérence écologique                                  |
| Le loup en France                        | Localisation des traces de loup en France                                |

Source DREAL septembre 2021.

**www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr** : site de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Informe sur toutes les données concernant les zonages tels que les sites Natura 2000 et leurs habitats naturels, les sites classés, les réserves naturelles, les arrêtés de protection, les zones humides...

**http://atlas.patrimoines.culture.fr** : pour Auvergne-Rhône-Alpes, l'atlas permet de visualiser les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques ainsi que le périmètre de protection de 500 m de rayon destiné à préserver leurs abords. Mais aussi en termes d'espaces protégés, de sites patrimoniaux remarquables, de zones de présomption de prescription archéologique, de sites inscrits et classés...

**www.laforetbouge.fr** : avec son service démarche en ligne, permet de superposer le contour de sa propriété avec les principaux zonages réglementaires (Natura 2000, sites classés...)

## • Connaître les réglementations forestières

**https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr** : site de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF). Sa rubrique réglementations forestières informe sur les types de coupes, le défrichement, la réglementation sur le bois de l'Union européenne, la fiscalité forestière...

Plus localement les sites des **Directions Départementales des Territoires**, **http://www.nomdudépartement.gouv.fr**, précisent les modalités applicables pour certaines de ces réglementations, notamment le seuil d'autorisation pour réaliser des coupes forestières, ou encore les déclarations pour celles réalisées dans les Espaces Boisés Classés.

**https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr** : le site du CRPF dans sa rubrique gestion durable informe des modalités pratiques pour la réalisation dans le cadre du Schéma Régional de Gestion Sylvicole des documents de gestion durable (Plan Simple de Gestion, Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles). Les formulaires de demande de coupes extraordinaires, ou d'urgences y sont téléchargeables.

La forêt est soumise à de nombreuses réglementations : code forestier, de l'environnement, de l'urbanisme, rural, du patrimoine, de la santé... Le site **www.legifrance.gouv.fr** permet de rechercher tous les détails des articles de loi.

# Où trouver l'information pour...

## • Visualiser des données géographiques

De nombreux portails cartographiques existent sur internet.

**www.geoportail.fr** : le plus célèbre des portails cartographiques nationaux

**www.geoportail-urbanisme.gouv.fr** : dédié à l'urbanisme (PLU)

**www.geofoncier.fr** : portail cartographique des géomètres-experts (informations d'arpentage et de bornage)

**www.craig.fr** : portail de l'information géographique en Auvergne-Rhône-Alpes

**https://infoterre.brgm.fr** : cartes géologiques du BRGM

## • Si mes arbres sont malades

Pour des problématiques **sanitaires courantes**, il est recommandé d'interroger **son gestionnaire forestier habituel**, reconnu et compétent. Les propriétaires forestiers qui n'en ont pas peuvent prendre contact avec **le technicien forestier CRPF du secteur**.

Pour des problématiques sanitaires **plus complexes ou de plus grande ampleur**, prendre contact avec **le Correspondant Observateur (CO) du Département Santé des Forêts (DSF)**.

Annuaire des CO du DSF par département :

**https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Sante-des-forets**

Pour consulter de l'information sur les principaux problèmes sanitaires des forêts, des fiches explicatives sont disponibles sur : **http://ephytia.inra.fr**

## • Déclarer des dégâts de gibier

Les organismes de la forêt privée et publique ont conçu une plateforme nationale de signalement des dégâts de gibier. Les gestionnaires et conseillers ont dès à présent la possibilité de saisir des dégâts forestiers, sur signalement du propriétaire. La cartographie des dégâts est consultable par tous.

**https://plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr**

## • Le changement climatique en forêt

**BioClimSol** : outil numérique d'aide à la décision développé et utilisé par le CNPF permettant d'évaluer l'impact du climat sur les stations forestières et de cibler les essences adaptées pour l'avenir. Pour acquérir et se former à cette application, des formations payantes sont proposées aux professionnels de la gestion forestière.

**ClimEssences.fr** : site accessible à tous, développé par le CNPF et l'ONF dans le cadre du RMT AFORCE. Il met à disposition une série d'aides pour le choix des essences dans le contexte du changement climatique. Les fonctionnalités proposées permettent d'améliorer sa connaissance des essences et de comprendre les évolutions du climat selon différents scénarios de changements climatiques, à l'échelle d'une région forestière.

## • Matériel – Mécanisation – Filière forêt-bois

Les sites (entre autres) **www.zimmersa.com**, **www.sdmo-quiniou.fr**, **le-besson.com** proposent à la vente tout le matériel forestier spécialisé nécessaire aux propriétaires forestiers, gestionnaires, ETF...

« **Le Bois International** » et « **Le journal de la mécanisation forestière** » sont des journaux spécialisés dans le domaine de l'exploitation et la mécanisation forestière. Leurs sites internet complémentaires regorgent d'informations techniques sur la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> transformation.

**FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes** est le pilote de l'interprofession de la filière-bois régionale. **www.fibois-aura.org**

## • Quelques applications mobiles gratuites pour smartphone et tablette

**PlantNet** : application permettant d'identifier les plantes simplement en les photographiant avec votre smartphone ou tablette.

**Clés de forêt** : application développée par l'ONF qui permet d'identifier les espèces d'arbre, les empreintes d'animaux, de reconnaître les rapaces en vol. Quiz permettant de tester ses connaissances sur la forêt.

**Moti** : mesurer, directement en forêt, des surfaces terrières, des nombres de tiges à l'hectare, des hauteurs...

**Timberlog** : calcul de volume de bois (cubage de grumes uniquement), à partir du diamètre moyen et de la longueur des grumes. Possibilité de créer des bordereaux de cubage en différenciant les grumes par essence, qualité, ...

## • Bibliothèque

Le **Centre de Ressources de la Maison de la Forêt et du Bois** à Lempdes (63370) propose plus de 8 000 références sur la forêt et le bois. Il est gratuitement accessible à tous, particulier comme professionnel, sur rendez-vous : 04 73 14 09 03 / **centrederessources@maison-foret-bois.fr**







## FRANSYLVA vous diffuse de l'information

Tous les forestiers savent que les informations nécessaires à l'exercice de leur passion sont innombrables mais disséminées parmi de nombreuses sources. Comment s'y retrouver ? L'une d'elles, FRANSYLVA, unique syndicat des propriétaires forestiers, **indépendant de toutes structures, participe à la diffusion des informations selon les axes suivants :**

- la représentation des propriétaires pour défendre leurs intérêts à tous les échelons, du communal à l'europpéen. A ce titre, FRANSYLVA siège dans de nombreuses commissions dans lesquelles la forêt est concernée. Cette présence permet de faire prendre en compte nos intérêts,
- la protection des propriétaires par la mise en place de diverses assurances : Responsabilité Civile, assistance juridique, protection patrimoniale... Des contrats très adaptés à nos besoins ont été mis en place et réservés à nos adhérents,

- l'information sur les aspects juridiques, fiscaux, litiges... Votre syndicat s'appuie sur les compétences du service juridique de la Fédération nationale et peut même, dans certains cas accompagner les propriétaires en cas de suite judiciaire,
- les dégâts de gibier, conseils lors de conflits, intervention auprès de la Fédération des chasseurs...
- la formation sur des thèmes très variés en partenariat avec le CRPF au travers de l'association FOGFOR. Des stages annuels sont proposés sur des thématiques diverses de l'initiation à la professionnalisation.

La diffusion de ces informations passe soit par des permanences, des hotlines, une publication départementale et régionale, un site internet [www.fransylva.fr](http://www.fransylva.fr), des mails aux adhérents, des réunions de secteur, ... Dans tous les cas, vous ne serez pas laissés seuls, FRANSYLVA saura toujours vers qui vous orienter.

Bruno de Brosse,  
Président de FRANSYLVA AURA



### COMPTE D'INVESTISSEMENT FORESTIER ET D'ASSURANCE

**Grâce au CIFA<sup>(1)</sup>, protégez et donnez de la valeur au patrimoine forestier que vous allez transmettre. Et constituez-vous une épargne de précaution tout en optimisant la fiscalité sur votre patrimoine<sup>(2)</sup>.**

Pour rencontrer nos experts patrimoniaux, renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale de Crédit Agricole.

(1) Renseignez-vous sur la disponibilité de cette offre dans votre agence. Le CIFA est le compte support d'un ensemble de dépôts à terme à reconduction tacite à l'échéance (5 ans) sur lesquels le souscripteur dépose les sommes qu'il souhaite rendre éligibles au dispositif CIFA. (2) Offre soumise à conditions et régie par les articles L. 352-1 et suivants du code forestier. Renseignez-vous auprès de votre conseiller sur les conditions d'exonérations fiscales en vigueur.

## PÉPINIÈRES TENOUX

Alliance du savoir-faire et de la technique depuis 1993

- Plants truffiers mycorhizés par *tuber melanosporum* ou *uncinatum* contrôlés et certifiés par le CTIFL
- Substrat spécifique de réensemencement : FORMATRUFFE®

Le Village Buis  
05150 Valdoule  
Tél. : 04 92 66 03 92  
Port. : 06 83 55 03 21  
contact@pepinierestenux.fr  
[www.pepinierestenux.fr](http://www.pepinierestenux.fr)



# Les protections des plantations résineuses contre le gibier

Le grand gibier (cerfs, chevreuils, daims, sangliers...) exerce une pression sur la forêt. Par leur comportement et leur régime alimentaire, les animaux peuvent occasionner des dégâts néfastes à la production de bois de qualité. **Autant d'impacts pouvant réduire à néant les investissements et les espoirs du forestier.**

La pose de protections contre le gibier devient peu à peu la norme alors que, financièrement, cet investissement impacte fortement la rentabilité espérée d'un reboisement. Aujourd'hui, la majeure partie des plantations sont protégées contre le gibier. Il existe deux types de protection : individuelle ou collective.

Les **protections collectives** ne s'appliquent pas pied à pied, mais pour l'ensemble du peuplement via un dispositif périphérique (clôture). Le coût est très élevé pour des petites surfaces. Ce type de protection deviendrait compétitif à partir de 4 hectares protégés. Le coût d'un engrillagement s'élève à 15 €/mètre linéaire HT environ (achat et pose), sans tenir compte du démontage et de l'évacuation.

Les **protections individuelles** sur les plantations résineuses peuvent être de plusieurs types. La pose de piquets en bois s'est fortement développée depuis le début des années 2000 : c'est probablement la protection individuelle la plus utilisée dans la région, pour la protection des plantations résineuses contre le frottis. En général, **deux piquets sont posés à environ 5 cm du plant, de part et d'autre**. En châtaignier ou en robinier et d'une hauteur d'un mètre (minimum), le dispositif a un coût de 1,10 € à 1,40 €/plant HT ; fourniture et pose. Afin de limiter les coûts, certains professionnels mettent en place deux piquets mais un plant sur deux ; ou alors un piquet par plant. Cette dernière méthode permet de retrouver le plant dans la végétation concurrente mais ne le protège pas efficacement contre les dégâts de gibier.

L'utilisation de produit répulsif (type Trico) se développe. Il s'agit d'un produit naturel, à base de graisse de mouton, qui permet de lutter contre l'abroussement,



« Arbre de fer » non retiré englobé dans un tronc

le frottis et l'écorçage. Pour les résineux, la protection se fait par simple pulvérisation ou par badigeonnage de produit pur. Selon la taille du plant, il faut 5 à 10 litres/ha pour une densité de 1100 plants. **Sa durée d'efficacité est de 4 à 6 mois** en produit pur. Selon les conditions météorologiques, une seconde application est parfois nécessaire durant la saison de végétation. Le coût (fourniture + pose) s'élève à 0,30 €/plant HT environ. Il est possible de se procurer des plants traités en pépinière (0,15 €/plant environ). Attention, il est nécessaire d'être en **possession du certificat « Certiphyto »** pour appliquer ce répulsif. Afin de limiter les coûts, des professionnels n'appliquent pas ce répulsif sur l'intégralité des plants sur les grandes surfaces de plantation (plus de 2 ha par exemple), mais uniquement en périphérie de parcelle. Ce répulsif est compétitif, mais pour une pression de gibier modérée.

« L'arbre de fer » est une protection métallique utilisée pour les résineux (moins aujourd'hui qu'auparavant), efficace contre le frottis de chevreuil. Afin d'éviter que le plant englobe l'arbre de fer lors de sa croissance, un suivi rigoureux de la plantation est nécessaire, et la dépose est obligatoire ! Son prix est d'environ 1,50 € HT l'unité (fourniture et pose).

Il existe bien d'autres types de protection (gainés, spirales, pinces protège-bourgeon, ...) mais également de multiples « systèmes D » mis en place par des propriétaires inventifs !



Dispositif du double piquet très utilisé





## Création d'une marque collective Chêne de l'Allier

La marque collective Chêne de l'Allier a été enregistrée le 2 avril 2021 par l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Cette marque est identifiée par le figuratif ci-contre.

Après deux années de travail de Fransylva 03, la demande auprès de l'INPI a pu aboutir. En effet, les premières démarches avec une marque collective verbale n'avaient pas abouti.

Cette marque a comme objectif de faire reconnaître les qualités et spécificités du Chêne de l'Allier, de sa sylviculture, du territoire et d'impliquer la filière et les instances locales et départementales autour de la valorisation de la production de bois. Le département voyant tout l'enjeu de la double valorisation d'un produit de qualité local et des Chênaies de l'Allier, attirant un tourisme vert, est en contact avec Fransylva 03, pour l'appuyer dans cette démarche via l'Agence d'attractivité du Bourbonnais.

Un règlement d'usage de cette marque collective est en cours d'élaboration pour les différents utilisateurs. L'Office national des forêts est en contact avec Fransylva 03, afin d'éventuellement utiliser la marque pour la commercialisation des chênes d'exception des forêts domaniales de l'Allier. D'ores et déjà, tout adhérent des Forestiers Privés de l'Allier peut prétendre à l'utilisation de cette marque dont ils sont collectivement les propriétaires. Ainsi le logo a pu être utilisé lors de la dernière vente groupée de l'AGEFOR (association des gestionnaires forestiers) le 15 septembre dernier.

Une meilleure rentabilité pour les Chênes de qualité secondaire ou de moindre section a également motivé initialement cette démarche. En parallèle, Fransylva 03 a participé cette année à une enquête menée par FIBOIS AURA (interprofession de la filière forêt-bois) sur la valorisation des chênes de moindre qualité, notamment les arbres déperissants. Les résultats en seront connus en fin d'année.



Jean-Baptiste Reboul,  
jean-baptiste.reboul@cnpf.fr



## Accord-cadre entre la Chambre d'agriculture de l'Isère et le CRPF

La Chambre d'agriculture de l'Isère et le CRPF Auvergne-Rhône-Alpes ont signé le 1<sup>er</sup> juillet 2021 au château du Touvet, chez Monsieur Bruno de Quinsonas, **un accord-cadre qui précise les compétences et champs d'intervention des deux établissements.**

Afin de répondre au mieux aux besoins des propriétaires forestiers, des collectivités et de la filière, une organisation opérationnelle a été recherchée, **avec des missions complémentaires, pour optimiser le travail des équipes et la réponse du CRPF aux enjeux de la forêt privée.** Le protocole d'accord a consisté à décroiser les missions et doit permettre de répondre aux attentes sans superposition ni gaspillage d'argent public.

Ainsi, le CRPF **continue de mettre en œuvre ses missions** régaliennes liées au développement et à l'agrément des documents de gestion durable (PSG, CBPS+). Il reste aussi l'interlocuteur privilégié de toutes les structures de regroupement (groupements de sylviculteurs, ASA, ASL, ASLGF). C'est aussi le CRPF qui a la charge de l'animation et de la création de desserte, de la formation, des reboisements...

La Chambre d'agriculture travaille, quant à elle, sur la massification, les relevés ICE (Indicateurs de Changement Ecologique) dans le cadre de l'équilibre sylvo-cynégétique, l'agroforesterie...

Véronique Jabouille-Lemercier,  
veronique.jabouille@cnpf.fr





## Label Bas-Carbone - LBC n° 1 !

C'est en France et c'est à Ancy, dans le Rhône, que des acteurs publics et privés se sont mobilisés ce 28 octobre pour faire le point sur la première réalisation nationale labellisée Bas-Carbone.

Réalisé en 2019, ce boisement d'une friche agricole délaissée, contribuera humblement à la lutte contre le réchauffement climatique global.

Ce premier projet restera une aventure collective avec l'apport de l'ingénierie du CNPF et du MTES\*, le financement innovant d'une entreprise (LA POSTE), le soutien du GIP Massif Central et la participation volontaire d'un propriétaire forestier, Monsieur Berchoud, un sylviculteur attentionné et amoureux de son territoire. Du point de vue de l'entreprise : la compensation des émissions de gaz à effet de serre intervient à la fin d'un long parcours qui consiste d'abord à mesurer, éviter et réduire ses émissions. Ensuite et seulement l'atténuation peut se faire par l'intermédiaire de projets LBC sur la partie non-réductible de ses émissions. Ces réalisations la servent en termes d'image et de communication.



Boisement labellisé Bas-Carbone sur 2 ha (chêne rouge, peuplier, préservation de la ripisylve et des accrus anciens)

Cet échange entre une entreprise et un propriétaire pour réaliser ces projets est une reconnaissance des services écosystémiques que la forêt rend à la société. C'est aussi une source de financement qui sert et servira de levier pour adapter nos forêts au changement climatique.

Concrètement, ce projet génère déjà des bénéfices socio-économiques, préserve les sols et l'environnement. A terme, il atténuera 700 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Emmanuel Favre d'Anne,  
emmanuel.favre@cnpf.fr

**Vous vendez  
votre forêt**

**DOMAINES  
ET FORÊTS**  
www.foretsavendre.fr

Nous pouvons réaliser une estimation gratuite et confidentielle et vous faire bénéficier des conseils d'un professionnel de la transaction rurale et forestière depuis plus de 40 ans.

Profitez de notre réseau actif d'investisseurs et valorisez votre forêt à son juste prix.

**DOMAINES & FORÊTS**  
www.foretsavendre.fr

**Jean Antoine BOISSE** : 42630 Pradines  
☎ 06 11 75 20 10 - jaboisse@wanadoo.fr

RCS Roanne 451 802 102 - Carte pro N° 106 T

### Pour aller plus loin

Le CNPF, leader dans la conception des projets et méthodes LBC, propose depuis 2019 des itinéraires de « compensation carbone en forêt » à des entreprises déjà engagées dans une démarche de développement durable ou de responsabilité sociétale.

Le Label Bas-Carbone est sous l'autorité du \*Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. A terme, en région, les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement seront chargées de la labellisation des projets.

Les premiers LBC ont été forestiers, le périmètre de la labellisation s'agrandit de jour en jour sur des réalisations dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment, du transport...

Le site du CNPF :

<https://www.cnpf.fr/n/foret-et-carbone>

Le site du MTES :

<https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone>



## Le conseil d'administration adopte une stratégie pour le CNPF

Suite à une réflexion de plusieurs mois associant les présidents des CRPF des différentes régions, le Conseil d'administration a validé la **stratégie du CNPF pour les années à venir**. En optant fermement pour le développement de cet établissement, les élus ont positionné le CNPF au carrefour des politiques forestières nationales et du développement territorial durable, ainsi qu'au croisement des attentes des collectivités et de la société civile. Pour cela **cinq objectifs sont fixés** : être interlocuteur de confiance, accompagner les propriétaires forestiers, promouvoir une gestion durable des forêts, relever les défis économiques, environnementaux et sociaux, développer la performance de l'établissement. Dans ce cadre les axes prioritaires seront donc « développer l'accompagnement des propriétaires, permettre aux forêts de remplir pleinement leur rôle dans un contexte de changement climatique, mieux communiquer un faire-savoir à la hauteur du savoir-faire des équipes ».

## Vers un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) entre l'État et le CNPF

Tous les six ans, l'État et le CNPF rediscutent des priorités et moyens à donner à l'établissement en vue de la signature d'un contrat d'objectifs et de performance (COP). Pour la période 2022-2026, des premiers échanges ont eu lieu mettant en avant l'importance de conforter la mission du CNPF comme : **mission de service public, responsable de l'élaboration du cadre et de l'agrément des garanties de gestion durable ; référent technique de la sylviculture durable notamment face au changement climatique, acteur du développement économique et de la filière bois**. Ceci devrait se faire en lien avec une transformation numérique permettant une amélioration de la performance. La signature de ce COP pourrait aboutir dès cet hiver.

## Stockage du carbone en forêt : création d'un service d'utilité forestière au CNPF

Face au marché potentiel considérable qui s'ouvre pour la compensation Carbone, le Ministère de la transition écologique a créé le **Label bas-carbone** pour des projets réalisant du stockage de carbone en France grâce au financement d'entreprises privées cherchant à compenser leurs émissions. Le CNPF a déjà fait valider **trois itinéraires sylvicoles** permettant de labéliser des chantiers forestiers. Dans la suite de ces travaux, il fallait un outil autonome et performant susceptible de mieux répondre aux enjeux de ce marché et d'ainsi apporter aux forestiers les conseils et financements liés à ce label : **c'est ainsi qu'a été créé en septembre 2021 le Service d'Utilité Forestière « C+For – forêt et Carbone » au sein du CNPF**.

## Lancement des assises de la forêt et du bois

Organisées à l'initiative du Premier ministre, les assises de la forêt et du bois qui se tiennent depuis octobre auront traité des grands thèmes liés à la forêt : carbone, compétitivité et biodiversité, changement climatique, dialogue avec la société. La forêt privée est représentée par **ses élus du CNPF et de Fransylva qui ont pu s'exprimer devant les Ministres de l'agriculture et de l'environnement** et au sein des groupes de travail nationaux. Les conclusions de ces assises sont attendues début 2022 et devraient enrichir les prochains débats politiques en mettant la forêt plus en évidence.

|                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <p><b>CNPF</b><br/>Centre Régional<br/>de la Propriété Forestière<br/>AUVERGNE-RHÔNE-ALPES</p> | <p>c/o CRPF Auvergne-Rhône-Alpes<br/>Maison de la Forêt et du Bois<br/>10, allée des Eaux et Forêts<br/>63370 LEMPDES<br/>Tél. +33 (0)4 73 98 71 20</p> <p>Directrice de publication :<br/>Anne-Laure Soleilhavoup</p> <p>Secrétaire de rédaction :<br/>Jean-Marc Levrold<br/>Tél. +33 (0)4 72 53 60 90<br/><a href="mailto:jean-marc.levrold@crpf.fr">jean-marc.levrold@crpf.fr</a></p> | <p>Comité de rédaction :<br/>Anne-Marie Bateau, Michel Rivet,<br/>Nicolas Traub, Jean-Pierre Loudes,<br/>Marc Lafaye, Alain Csakvary,<br/>Monique Garon (CRPF Auvergne-<br/>Rhône-Alpes)</p> <p>Crédit photo couverture :<br/>Alain Csakvary © CNPF</p> <p>Conception graphique/Impression :<br/>Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert,<br/>certifié PEFC</p> | <p>Publicité :<br/>ARB Publicité - Agradpole - 23, rue Jean<br/>Baldassini - 693654 Lyon cedex 07<br/>Tél. : +33 (0)4 72 72 49 07<br/>Contact : Christophe Joret<br/><a href="mailto:chjoret@arb@agrapole.fr">chjoret@arb@agrapole.fr</a></p> <p>Numéro tiré à 11 500 exemplaires<br/>Revue trimestrielle - N° ISSN 2555-5960</p> | <p>Trois suppléments départementaux sont<br/> joints à Parlons Forêt : Forêts de l'Ain -<br/>Forêts privées de la Loire - Forêt privée<br/>du Rhône</p> <p>Textes, photos et illustrations du journal :<br/>tous droits réservés.<br/>Toute utilisation nécessite une<br/>autorisation préalable.</p> <p> Retrouvez Parlons Forêt et les actualités<br/>du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes sur :<br/><a href="https://auvergnerrhonealpes.cnpf.fr/">https://auvergnerrhonealpes.cnpf.fr/</a></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Tarif d'abonnement pour 4 numéros : 10 €

Mme, M. : ..... Adresse : .....  
..... Code postal : ..... Commune : .....  
Tél. : ..... Mobile : ..... E-mail : .....

S'abonne à « Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » et recevra les 4 prochains numéros.

Le bulletin accompagné du règlement est à adresser au siège de « Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » / CRPF :

Parc de Crécy - 18, avenue du Général de Gaulle - 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex. **Chèque à l'ordre de l'agent comptable du CRPF.**

NB - un prix préférentiel est réservé aux adhérents des structures professionnelles, sous conditions. Pour plus de renseignement contacter votre association de sylviculteurs ou syndicat.

# Alain Lyaudet, 38 années au service des forêts privées de l'Ain

**Entré au CRPF Rhône-Alpes en 1983 dans le cadre des enquêtes premières éclaircies résineuses, Alain Lyaudet a, durant 38 ans, été au service des propriétaires forestiers de l'Ain. Il a connu toute l'évolution du métier de technicien forestier.**

## *Quels souvenirs gardes-tu de ton entrée au CRPF en 1983 ?*

Les éclaircies n'étaient alors pas entrées dans les mœurs. On nous opposait systématiquement les mêmes arguments : les cloisonnements d'éclaircies causaient des bris de cime et des chablis. La nature se chargerait bien d'éclaircir, l'intervention humaine n'était pas nécessaire. Il fallait faire preuve de beaucoup de persuasion pour convaincre un propriétaire de tenter l'expérience, car éclaircir à l'époque restait une expérience.

## *Ton travail se limitait-il alors au seul conseil ?*

Les coopératives forestières venaient d'être créées, les experts étaient peu nombreux et les GFP n'existaient pas. C'était donc à nous de marquer les éclaircies et de trouver les débouchés pour le bois de papeterie issu de ces coupes. Ces dernières n'étaient pas mécanisées et se faisaient manuellement, les bois étaient débardés en 1 m de long. Les sociétés qui alimentaient les papeteries françaises, achetaient les piles bord de route.

## *A partir de quand as-tu commencé à organiser des réunions de formation forestière ?*

Dès le début, les réunions de formation sont vite apparues comme l'outil indispensable pour sensibiliser les propriétaires forestiers et promouvoir la sylviculture. Les premières années, les thématiques étaient exclusivement axées sur les travaux sylvicoles et la production forestière. Puis au milieu des années 1990, certains propriétaires forestiers nous ont demandé d'aller découvrir ce qu'il se passait ailleurs. C'est ainsi que sont apparus les premiers voyages d'étude. Une de nos plus belles réussites est un voyage au Québec où nous avons amené 140 propriétaires forestiers de l'Ain à la rencontre de leurs cousins canadiens. Un grand souvenir !

## *Que peux-tu dire de l'évolution des formations que nous proposons aujourd'hui ?*

Le statut de propriétaire forestier est devenu complexe, la forêt est beaucoup plus encadrée qu'autrefois et il est indispensable de connaître la législation. L'aspect environnemental a pris une place très importante au point d'agacer voire de décourager certains pro-

priétaires forestiers. Les thèmes de formation se sont multipliés. **Notre travail de technicien forestier s'est complexifié, nous sommes devenus des « couteaux-suisse » de la forêt.** Nous devons être aptes à animer des réunions d'information sur tous les sujets liés à la forêt, des aspects fiscaux, au changement climatique en passant par les documents de gestion durable par exemple. Parallèlement, les outils dont nous disposons aujourd'hui pour préparer et animer nos réunions sont sans commune mesure avec ce que nous avions au départ. L'apparition des « powerpoint » par exemple a été une grande avancée pour l'animation des réunions en salle et a contribué à apprivoiser la peur du trou de mémoire.

## *As-tu constaté une évolution au niveau des participants aux réunions ?*

Je trouve que le type de public dans nos réunions n'a pas vraiment changé en près de 40 ans : nous avons toujours à faire à une « clientèle » généralement retraitée principalement masculine mais toujours très avide de conseils et d'informations. Malgré nos efforts, nous peinons à attirer des personnes en activité professionnelle, elles demeurent peu disponibles et ont tendance à confier leur gestion à un des nombreux prestataires (coopératives, experts, GFP). Je pense qu'elles s'investiront à titre personnel une fois la retraite venue et suis convaincu qu'elles sauront alors nous trouver.

Propos recueillis par Eric Hell, CRPF



Alain Lyaudet